
Hervé Glevarec et Aurélie Aubert

Savoir et démocratie : le fondement normatif des univers sociologique et journalistique

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Hervé Glevarec et Aurélie Aubert, « Savoir et démocratie : le fondement normatif des univers sociologique et journalistique », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 19 novembre 2013, consulté le 19 novembre 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/4484>

Éditeur : Association internationales des sociologues de langue française (AISLF)

<http://sociologies.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://sociologies.revues.org/4484>

Document généré automatiquement le 19 novembre 2013.

Hervé Glevarec et Aurélie Aubert

Savoir et démocratie : le fondement normatif des univers sociologique et journalistique

- 1 Depuis *L'Emprise du journalisme* de Pierre Bourdieu (1996), il semble que le débat portant sur les rapports des sociologues et des journalistes se soit apaisé. S'est-il pour autant clarifié du point de vue intellectuel ? Nous voudrions revenir à nouveaux frais sur cette question qui a donné lieu à controverses en son temps (Schneidermann, 1996 ; Bourdon, 2003 ; Jeanneney, 2006 ; Le Grignou, 2008) en portant notre réflexion sur deux points : le type d'activité que recouvrent ces deux professions et la discontinuité de ces deux univers journalistique et sociologique. Notre réflexion, d'ordre théorique, vise à soutenir qu'il existe des points d'appui définitoires des deux activités et à défendre une théorie des *univers* professionnels comme point aveugle d'une théorie des « champs de concurrence », permettant de penser leur spécificité.
- 2 Nous tentons d'aller au-delà du doute qui s'empare d'une partie des sociologues – et des scientifiques en général – dès qu'il s'agit d'énoncer des principes normatifs à une activité, fut-elle la leur. Pourtant ils sont quotidiennement amenés à désirer ces principes, quand ils exigent le respect d'une méthodologie et à y adosser leur jugement critique, notamment dans des contextes académiques d'évaluation. Si l'on en croit Albert Ogien, « ceux qui font profession de sociologie ont, en général, cessé de s'intéresser à la question de la nature scientifique de leur discipline. [...] La grande majorité de ceux qui la pratiquent a le plus grand mal à prendre au sérieux le fait qu'elle puisse être une [science] » (Ogien, 2007, p. 1).
- 3 Nous soutiendrons ici la thèse que les sociologues ont pour point d'appui de leur activité professionnelle le « savoir » et les journalistes la « démocratie ». Que ces visées soient des idéaux professionnels et moraux au regard des pratiques dévoyées des uns et des autres, qui préféreraient pour les premiers la notoriété, les facilités méthodologiques ou l'utilité sociale et pour les seconds, l'opacité, la falsification ou l'allégeance politique, ne change rien à ce que, pour les professionnels, elles représentent, selon nous, les seuls points d'appui solides et défendables. Ces deux points d'appui normatifs sont construits par les professionnels et renvoient à des règles et à des valeurs minimales partagées, « principes d'une pratique professionnelle » selon une formulation du *Métier de sociologue* (Bourdieu, Chamboredon & Passeron, 1968, p. 14). Ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : un scientifique souhaite souvent ancrer son travail dans une visée informative et démocratique et un journaliste peut vouloir viser un savoir. Pour autant, ce n'est pas le même concept qui donne le sens de leurs pratiques respectives. Nous considérons qu'il est heuristique de spécifier un point d'appui constitutif des deux professions pour tenter de les définir avec précision. Aussi, l'objet de cet article, qui se veut une réflexion théorique, est-il de mettre au jour ce qui unifie une activité, à savoir ses principes de jugement et ses justifications partagés, davantage que ses différences.
- 4 Nous reviendrons dans un premier temps sur ce que peut représenter le tournant réaliste d'une sociologie des univers professionnels, préalable à l'exposition des positions continuistes et discontinuistes des activités sociologiques et journalistiques, au savoir et à la démocratie qui fondent, selon nous, la seconde position. Nous terminerons en modélisant ce qu'il en est des rapports des deux univers professionnels en tant que principes de limites normatives qu'ils imposent à leurs membres, ainsi que la question de la subjectivité que soulève un engagement citoyen dorénavant plus significatif, grâce à Internet. Les univers sociologique et journalistique se trouvent en effet concurrencés, depuis une dizaine d'années, par l'émergence d'une parole venant de personnes qui ne s'expriment principalement ni depuis l'un, ni depuis l'autre univers (Aubert, 2009b).

Le tournant réaliste d'une sociologie des univers professionnels

- 5 Les sociologues refusent généralement de spécifier une nature aux activités professionnelles. Il le font au nom d'une posture qui pourrait être attachée au courant de la sociologie des professions, dérivée des critiques du fonctionnalisme et du refus des catégorisations par trop définitives : les professions ne sont rien d'autre que ce qu'elles disent qu'elles sont ou réussissent à dire qu'elles sont ; leurs définitions sont donc à la fois idéologiques et arbitraires. Ce constructivisme inachevé ou ce scepticisme sociologique rend suspecte toute spécification sociologique des professions quand elles sont conçues comme des « idéologies professionnelles »¹. Les auteurs américains de la sociologie des professions sont les plus réfractaires à toute « spécificité » des professions, à ce qui laisserait penser à une quelconque réalité de la nature d'une activité professionnelle, notamment dans la bouche des professionnels : ils considèrent les définitions indigènes comme autant de « *folk concept* » selon le mot d'Howard Becker (Becker, 1962), soit « d'idéologies spécifiques et de règles de conduite parfois codifiées » (Chapoulié, 1973, p. 88).
- 6 L'apport de la sociologie interactionniste concernant la connaissance du journalisme réside cependant dans une meilleure connaissance des comportements et des acteurs selon les ancrages dans des situations données et selon les spécialisations de chacun, étant entendu que les objets sur lesquels travaillent les journalistes sont extrêmement divers. C'est pourquoi les sociologues et les analystes du journalisme adoptent le plus souvent une perspective consistant à rendre compte des formes de journalisme à l'aide d'idéaux-types (Le Bohec, 1997 ; Marchetti, 2002). Denis Ruellan affirme l'impossibilité de le caractériser simplement et, *a fortiori*, d'en spécifier le centre (Ruellan, 1994, p. 218). Le journaliste ne se définit que par ce qu'il n'est pas : ni un écrivain, ni un créateur, ni un chercheur, ni un publicitaire et non plus un communicant. Le journalisme est une « auberge espagnole et c'est la conjoncture historique qui lui donne une dominante plutôt "littéraire", "positive", "marchande", etc. » (Ruellan, 1994, p. 270). Il est ainsi tout à fait notable qu'à la différence des professions d'écrivain, de scientifique, etc., il ne puisse y avoir de définition positive du métier de journaliste ; le journalisme n'aurait pas de point d'appui au sens où il semble malaisé de qualifier avec précision les valeurs que ce métier incarne, ce qui en fait sa « colonne vertébrale » définitionnelle, ou encore son « autorité spécifique ».
- 7 Notre question est aussi de savoir s'il est possible de fonder une spécificité au journalisme qui lui permette d'échapper à la systématique infériorité par rapport aux sciences sociales ? En effet, les sociologues qui ne définissent pas les journalistes par rapport à leur manque sont l'exception. Sans doute un tropisme national explique-t-il cette posture. La différence des rapports journalisme-sociologie en France et aux États-Unis réside ainsi dans le point de vue, qui est un point de départ : tandis qu'aux États-Unis c'est depuis le journalisme que l'on regarde la sociologie – c'est très explicite chez Robert E. Park, journaliste puis sociologue – en France, c'est depuis la sociologie que l'on regarde le journalisme, souvent avec condescendance².

Pour une théorie de « l'univers », point aveugle du « champ »

- 8 À l'opposé de cette perspective non-différentialiste et relativiste, l'unité d'une profession, de ses valeurs communes et partagées, peut être mise en évidence ; elle s'écarte des principes d'une théorie de la segmentation interne dont Florent Champy montre bien que, dans l'interactionnisme symbolique, elle risque de décrire des « pratiques indéterminées, les professions correspondantes, des fictions et les mots qui les désignent, des notions vides de sens » (Champy, 2009, p. 123). Il y a une unité des professions qui « doit être cherchée à un autre niveau, celui d'une culture commune aux membres de la profession, système intégré de valeurs, de savoirs et de savoir-faire que les professionnels activent de façons diverses », écrit-il (*Ibid.*, p. 126), soit des « cultures de métier » comme dit encore Claude Grignon (Grignon, 2008, p. 19). En effet, toute description de la « dynamique des professions » (Strauss, 1992), de segments ou d'idéaux-types professionnels suppose par définition un niveau d'unité sans lequel il n'y aurait pas de segments mais juste des professions différentes (comme sont différents

un boulanger et un médecin). Notre analyse va dans le sens d'une approche renouvelée de la sociologie des professionnels telle que la défend Florent Champy (2011).

9 Relativement à la perspective qui est la nôtre ici et au regard de la tradition d'analyse sociologique des groupes professionnels, aux États-Unis et en France (Chapoulie, 1973), il convient de poser ici qu'un « point d'appui normatif » n'est ni une « fonction » (Parsons, 1955), ni une « licence » revendiquée par une profession (Hughes, 1958 ; Hughes & Chapoulie, 1996). Il recouvre ce que Florent Champy désigne comme « valeurs épistémico-déontiques de l'activité » (à savoir la culture professionnelle mise en œuvre dans la pratique normale, culture partagée qui définit ce qui peut être fait et selon quelles procédures) (Champy, 2011, pp. 57-104).

10 Soutenir une théorie de l'univers professionnel comme ensemble de règles partagées propre à définir une spécificité, en s'affranchissant de l'exclusivisme d'une théorie du « champ » comme espace de concurrence, ne fait que retrouver la réflexion du *Métier de sociologue* : « La question de l'affiliation d'une recherche sociologique à une théorie particulière du social, celle de Weber ou de Durkheim par exemple, est toujours seconde par rapport à la question de l'appartenance de cette recherche à la science sociologique », écrivaient en 1968 Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron : le seul critère de cette appartenance réside en effet dans la mise en œuvre des principes fondamentaux de la théorie de la connaissance sociologique qui, en tant que telle, ne sépare aucunement des auteurs que tout séparerait sur le terrain de la théorie du système social. Si la plupart des auteurs ont été portés à confondre avec leur théorie particulière du système social la théorie de la connaissance du social qu'ils engageaient, au moins implicitement, dans leur pratique sociologique, le projet épistémologique peut s'autoriser de cette distinction préalable pour rapprocher des auteurs dont les oppositions doctrinales dissimulent l'accord épistémologique » (Bourdieu, *et al.*, 1968, p. 16).

La conception continuiste des activités

11 Il est avéré que certains journalistes pensent leur travail comme relevant du champ du savoir. Sylvain Bourmeau, producteur à Radio France d'une émission de présentation d'ouvrages de sociologie, énonce ainsi à l'antenne de la radio France Culture en 2008 : « le journalisme a en commun avec le champ universitaire de proposer une compréhension du monde »³. Ici, le journaliste (statutairement producteur de radio) conçoit son travail comme « compréhension du monde » et se pense comme un quasi-universitaire. Dans l'émission *Du grain à moudre* de France Culture consacrée à l'Agence France Presse, le même producteur déclarait : « Je me pense presque autant comme sociologue que comme journaliste »⁴. Il est donc tout à faire possible pour un journaliste de se penser comme sociologue. Il s'agit là de ce que nous pouvons désigner comme un modèle de continuité entre les positions journalistique et sociologique, du point de vue des journalistes.

12 Une conception symétrique – à la différence près des degrés, on le verra – peut se trouver chez certains sociologues amenés à se définir eux-mêmes comme de « super-journalistes », des journalistes faisant juste un peu plus de théorie. Nous pouvons prendre ici comme exemple l'auto-définition produite par une sociologue du C.N.R.S., toujours lors d'une émission sur France Culture. Répondant à une question du producteur de l'émission sur les attentes du public des médias, la chercheuse déclare :

« En réalité, moi ce que j'aime et ce que je trouve très honnête, c'est de partir sans trop *d'a priori* et, effectivement, de faire quasiment un travail de journaliste. C'est-à-dire d'enquêter de façon approfondie en explorant même des choses que je n'avais pas prévues au départ mais qui surgissent au fil de l'enquête. Et ensuite, j'essaie de le rendre, effectivement en le rendant plus théorique et ensuite il y a un travail d'écriture, de mise en perspective, dont c'est quand même aussi un travail d'auteur évidemment »⁵.

13 Ici, on le voit, c'est du point de vue du sociologue qu'une continuité dans la nature des activités est soutenue. Il convient de noter qu'une hiérarchisation accompagne l'idée d'une continuité

des deux positions. Les sociologues qui théorisent ou pensent leur travail comme celui d'un journaliste le pensent la plupart du temps comme un journalisme amélioré.

Supériorité de la sociologie ?

- 14 La thèse continuiste d'une proximité, voire d'une identité entre l'activité de journaliste (notamment de reporter) et celle de sociologue se trouve explicitement proposée par le sociologue Robert E. Park, dont on sait qu'il fut dans son histoire professionnelle aussi journaliste (Guth, 2008) : « La science est en avance par rapport au sens commun, mais n'introduit aucun principe nouveau », écrit-il (Park & Miller, 1921, p. 188) ⁶. « On peut dire qu'un sociologue est tout simplement un reporter plus scientifique, plus précis, plus responsable », rapporte encore Sylvain Bourmeau (Bourmeau, 1988). Il y aurait ainsi – paradoxalement – de nombreuses différences entre les deux activités mais peu d'écart *in fine*. Ou plutôt, s'il existe une différence, elle n'est jamais en faveur du journaliste, même chez les tenants d'une description continuiste des positions.
- 15 Les sociologues professionnels – et assurément ceux appointés par les institutions publiques (Universités et CNRS) – feront remarquer qu'un travail sociologique se mesure à un terrain, un corpus méthodiquement circonscrit, une méthodologie d'enquête, un cadre théorique d'appui ou de références, une publication dans des revues sous appréciation des pairs de la discipline, bref ce qu'on appelle un savoir scientifiquement construit, voire contrôlé. On peut ici se recommander de l'épistémologie des sciences historiques et sociales explicitée récemment par Jean-Claude Passeron (Passeron, 1995, 1996 et 2006) et Claude Grignon (Grignon, 2008). La pratique du journalisme, même d'investigation, est-elle exercée dans ce cadre-là ? Pour Robert E. Park (2008), les informations sont une « forme de savoir », ce qui revient à situer le journalisme (producteur de *news*, fondées sur des faits observés) dans la continuité des savoirs plus formalisés de l'historien et du sociologue. L'affirmation de Robert E. Park semble ainsi tout à fait discutable.
- 16 En revanche, les sociologues qui rapprochent journalistes et universitaires sont en réalité rarement continuistes ⁷ en ce sens que les journalistes y sont systématiquement « en défaut de » (la continuité se représente comme un dénivelé) : les journalistes ne sont pas des sociologues, *a fortiori* des scientifiques, affirment-ils. Ainsi, Elihu Katz rappelle, dans un article de 1989, que ceux-ci ne disposent ni de théorie codifiée, ni de méthodes sûres, non plus de modèles de vérification (Katz, 2009, p. 124). Elihu Katz écrit « qu'on ne peut dire des journalistes qu'ils ont un esprit systématique pour la mise à jour de la vérité » (Katz, 2009, p. 126). Les journalistes sont comparés aux météorologues : « comme la météorologie ; elle parle des entorses à la normalité et des menaces pour le bien-être de la société, ce qu'Harold Lasswell a appelé la "surveillance" », écrit Elihu Katz (2009). Pourtant la spécificité des journalistes est sous les yeux mêmes des sociologues. En effet, le fondement de la description relative à la « surveillance [journalistique] des normes et des menaces », comme l'écrit encore Elihu Katz, est relatif au principe démocratique. Il n'y a pas d'autre point d'appui que la démocratie à l'activité d'attirer « l'attention sur les entorses aux normes [en obligeant] les acteurs politiques à y répondre » ou à donner « la parole aux autres aspects d'un conflit, accordant parfois un "temps égal" aux porte-parole officiels et aux minorités dissidentes » (Katz, 2009, p. 123). Le souci du respect des règles civiques et du bien commun (qui découlent de la représentation politique en démocratie) et celui de l'égal accès à l'espace public ne s'autorisent que de la démocratie, non de la science. Nous reviendrons plus loin sur l'absence de ce souci dans la définition de l'activité de sociologue.
- 17 Dans sa réflexion sur les « proximités » et les « malentendus » entre journalistes et chercheurs en sciences sociales, le sociologue Jean-Marie Charon établit les trois différences fondamentales entre les deux approches, différences qui sont en fait des degrés dans l'écart : le rapport au temps, aux outils et au public (Charon, 1996, pp. 25-30). À travers chacun de ces rapports, journalistes et chercheurs diffèrent : le journaliste a moins de temps, recherche l'efficacité des entretiens et vise de larges publics (réels ou perçus qui déterminent le traitement de l'information). Sans que cela soit volontaire de la part du sociologue, la distinction des méthodes de travail se fait au détriment du journalisme, en défaut sur les trois rapports. La

même inféodation se trouve sous la plume de Vincent Goulet et Philippe Ponet quand ils reprennent à leur compte l'opposition des « journalistes [qui] cherchent à augmenter leur "degré d'autonomie professionnelle" en mobilisant les sciences sociales et des sociologues qui, au nom de la science, tentent "d'éclairer" la pratique journalistique » (Goulet & Ponet, 2009, p. 8). Les seconds sont ici l'avant-garde (plus) autonome des premiers. Que reste-t-il au journalisme ? Jean-Marie Charon écrit « qu'il n'empêche qu'un effet de connaissance, même limité, soit produit par l'activité journalistique » (Charon, 1996, p. 29). Il nous semble que face à « l'effet de connaissance » limité du journalisme – dont il faudrait définir la nature – le point d'appui que constitue la mise en forme de la démocratie permet d'accorder aux journalistes un principe à la fois positif et radicalement distinct de la visée d'un savoir construit.

18 Vincent Goulet et Philippe Ponet indiquent qu'à leurs yeux

« la littérature [sociologique] contribue à renforcer, voire à naturaliser, certaines oppositions – journalistes et sociologues sont considérés de manière évidente comme ayant toujours appartenu à des univers clairement distincts – et à imposer des manières de construire l'objet, en limitant à un "problème" entre journalistes et sociologues ce qui renvoie en fait à des transformations sociales beaucoup plus générales » (Goulet & Ponet, 2009, p. 8).

19 La recommandation de ne pas « naturaliser » ou rendre « évidente » une différence n'exclut cependant pas l'affirmation ultérieure d'une « autonomie préalable » ! Toute autonomie nécessite en effet de se fonder, par définition, sur une différence, au moins une. On est en droit et en devoir d'exiger du sociologue, quand il indique « une fois l'autonomie disciplinaire établie au cours de la première moitié du XX^e siècle comme préalable indispensable au fonctionnement de ces univers [journalistiques et sociologiques] » (*Ibid.*, p. 9), qu'il énonce immédiatement après, ce qui, à ses yeux (soit la thèse discontinuiste dans son essence même), fait l'autonomie spécifique de ces deux univers. Notre proposition pourrait être ici une réponse à cette recherche des critères d'autonomie.

20 Paradoxalement, le même « rationalisme critique » défendu par Pierre Bourdieu dans *Science de la science et réflexivité* ne s'est pas accompagné d'une spécification des positions journalistiques et sociologiques mais de leur hiérarchisation, la position scientifique étant décrite comme compromise dans notre société (Bourdieu, 1996 ; 2001, p. 151). Si Pierre Bourdieu peut défendre explicitement un « rationalisme critique » qui ne serait ni un constructivisme ni un positivisme, dans le cadre d'une théorie des champs, c'est au nom de ceci qu'un champ professionnel est en fait tout autant un univers qui produit des présupposés acceptés par tous. Autrement dit, la théorie du « champ » conçu comme espace de lutte s'arrête au seuil de ce qui serait une théorie de *l'univers professionnel* entendu comme l'ensemble des règles partagées « définissant la production du vrai ». Le relativisme sociologique de la « lutte dans un champ » s'arrête donc bien là où commence le partage de règles communes entre professionnels d'une science (Bourdieu, 2001, pp. 141-51). En effet, comme le dit le sociologue Bernard Lahire :

« en concentrant l'essentiel de son attention sur les luttes qui se jouent entre les agents (aux intérêts et aux stratégies différents) appartenant au même univers, ou à celles qui s'instaurent entre des agents issus d'univers différenciés, la théorie des champs néglige trop souvent l'étude de la spécificité des activités qui s'y déploient » (Lahire, 2002, p. 47).

La conception discontinuiste

Savoir construit versus mise en forme de la démocratie

21 Émile Durkheim énonce clairement, lors de la leçon inaugurale de son cours de science sociale en 1888, l'ordre de préséance entre valeur scientifique et utilité sociale de la sociologie :

« Elle [la sociologie] lui fera sentir qu'il n'y a aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre aussi, à ne pas s'appartenir tout entier à soi-même. Sans doute ces idées ne deviendront vraiment efficaces que si elles se répandent dans

les couches profondes de la population ; *mais pour cela, il faut d'abord que nous les élaborions scientifiquement à l'université* » (Durkheim, 1987).

- 22 C'est pourquoi la « spéculation » selon Émile Durkheim d'une sociologie « qui ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'était que spéculative » (Durkheim, 1902) n'a de sens que réévaluée à la première et nécessaire élaboration scientifique de la sociologie à l'université. Dit autrement, le souci non-spéculatif de la sociologie est absolument absent, par définition, d'une discipline scientifique quand elle s'élabore et s'évalue. Les sociologues ne jugent pas de la valeur scientifique d'une recherche à partir de son utilité sociale. La valeur sociale d'une recherche est tout à fait secondaire dans son évaluation. Que le sociologue veuille être un éducateur, un « conseiller »⁸, un expert ne constituera pour autant jamais le point d'appui professionnel et moral de sa discipline⁹. Si, pour certains sociologues, la sociologie sert à une société à prendre conscience d'elle-même, de ses rapports sociaux, de ses régulations et de sa solidarité, ce n'est qu'une fois qu'a été posée et démontrée la valeur de son savoir. C'est pourquoi les sociologues ont à revendiquer de pouvoir exister, au nom d'un savoir et non pas au nom d'une utilité. Ils retrouvent ici le principe de séparation entre faits et valeurs soutenu par Max Weber dès le début du xx^e siècle à l'endroit du savant : « chaque fois qu'un homme de science fait intervenir son propre jugement de valeur, il n'y a plus compréhension intégrale des faits » (Weber, 1963). Si, pour Claude Grignon, les « sciences sociales sont en effet par nature critiques », c'est qu'il est absolument clair

« qu'il suffit de faire de la sociologie scientifique pour faire de la sociologie utile, et [puisqu'une] sociologie est d'autant plus capable de remédier à la pathologie sociale qu'elle est plus scientifique, on peut et on doit s'abstenir de mettre la sociologie au service d'une cause ou d'une idéologie particulière ; le seul parti à prendre est le parti de la sociologie » (Grignon, 2008, pp. 29-30)

- 23 Aux yeux de ceux pour qui « la neutralisation ou l'autonomie sont des positions politiques » (Wahnich, 2009), une telle posture est invalide : la sociologie serait idéologique avant que d'être scientifique. Pourtant, à l'image de l'épistémologie de Claude Grignon, on peut dire qu'une partie des sociologues a désiré sortir la sociologie de la motivation idéologique (critiquer et dénoncer) pour la placer dans la motivation scientifique (Heinich, 2002), en avançant, dans le cas de Claude Grignon, qu'en dernier recours, voulue ou non, la science est critique.
- 24 La tentative récente du sociologue Cyril Lemieux de distinguer « l'objectivité » du sociologue de « l'objectivité » du journaliste (Lemieux, 1996) servira ici à montrer la distinction des deux activités malgré sa synthèse contradictoire sous les traits de la « distanciation » généralisée. Cyril Lemieux écrit que la « principale distinction » entre les deux professions réside dans l'opposition professionnelle « privé »/« public » propre au journaliste et « indigène »/« savant » propre au sociologue (*Ibid.*, p. 148, p. 55). Et, contrairement à la thèse continuiste parkienne, écrit-il, « on aurait tort de considérer l'objectivité du sociologue simplement comme une objectivité journalistique "améliorée" ou à l'inverse, de reprocher au journaliste de ne pas être objectif au sens du sociologue » (*Ibid.*, p. 155). Il y a donc une différence qui n'est pas de degré, mais de nature profonde. Les deux professions n'ont pas la même « objectivité », l'une est la « distanciation », l'autre la « rupture ». Cette caractérisation indique donc une analyse clairement discontinuiste.
- 25 Pourtant, l'analyse devient trompeuse quand Cyril Lemieux use, pour conclure son article, du terme de « distanciation » à propos des deux activités, afin de caractériser les deux « objectivités », comme si on retrouvait là de la continuité. Or, il faut y insister, il n'y a pas de « distanciation » sociologique parce que la distanciation est une règle de l'espace public. Le sociologue, lui, « construit », comme le dit d'ailleurs Cyril Lemieux quand il caractérise le travail sociologique par le fait de ne pas parler « naturellement » (Lemieux, 1996, p. 159). Ne pas parler naturellement (pour les chercheurs en sciences sociales) n'a rien à voir avec la distanciation propre à l'espace public auquel se réfèrent les journalistes. En résumé, Cyril Lemieux a un point de vue de type discontinuiste – « les règles de distanciation que l'un et l'autre utilisent diffèrent profondément » : « Pour le sociologue ce sont des

règles de rupture épistémologique ; pour le journaliste, des règles de recoupement et de croisement systématique des points de vue » (*Ibid.*,162) – mais il utilise un vocabulaire et une conceptualisation continuistes, à savoir la « distanciation » pour caractériser les deux activités. Or, la « distanciation » est publique et scientifique ; c'est une erreur de catégorie de les assimiler¹⁰. Cyril Lemieux termine ainsi son article en rappelant la spécificité propre aux deux métiers, mais sans l'avoir jamais dit dans les termes qui, selon nous, conviendraient : le point d'appui normatif du journaliste est « l'espace public » – c'est là son « autorité spécifique »¹¹, celui du sociologue, la « connaissance ». Les guillemets indiquent qu'il s'agit d'un idéal et d'un principe normatif, d'un « devoir professionnel », d'une « morale professionnelle » (Lemieux, 2005, pp. 103-104). Nonobstant l'erreur sur la distanciation (servant à décrire dans un premier temps l'activité journalistique, puis dans un deuxième temps les deux activités), la distinction, « principale » dit Cyril Lemieux, entre le couple « privé »/« public » attaché au journalisme et « indigène »/« savant » attaché aux sciences sociales, est exactement celle qui distingue « démocratie » et « science », « espace public » et « savoir ».

Le sens de la « vérité » et du « caché » pour la sociologie et le journalisme

- 26 Le partage d'une activité d'enquête peut donner l'impression que sociologues et journalistes font la même chose quand ils enquêtent, à savoir de chercher la « vérité », voire de dévoiler le « caché ». Or, la vérité qui est visée par l'une et l'autre profession ne recouvre pas le même concept, n'a pas le même sens, bref n'est pas de même nature. Les journalistes qui, dans certaines situations, recourent à la dissimulation du microphone ou de la caméra le font au nom d'une justification qui est celle de l'accès à un « caché ». Quelle est la nature de ce « caché » ? Il s'agit toujours du non-respect des règles publiques, voire des lois sociales et publiques, à dénoncer le cas échéant. Par exemple, les journalistes ne s'autorisent à filmer – en caméra cachée – des personnes âgées mal traitées dans une maison de retraite qu'en regard au respect qu'on doit à leur humanité. La « vérité » qu'ils saisissent à l'insu des personnels médicaux n'est pas justifiable et mesurée à une quelconque validité empirique – un sociologue serait, lui, soumis à une comparaison avec d'autres établissements par exemple – mais aux principes qui, dans notre société, sont censés régler le respect physique que l'on doit aux individus, y compris aux personnes âgées. C'est au nom de ces principes du « vivre ensemble » dans l'espace public et donc au nom d'un idéal démocratique que ces méthodes sont donc employées.
- 27 Autant dire que la formule bachelardienne, « il n'y a de science que de ce qui est caché » (Bachelard, 1971), maintient cette confusion entre la vérité cachée scientifique que l'on doit mettre au jour derrière les apparences (le décalage entre l'apparence des individus et leurs véritables intérêts) et la vérité cachée journalistique qui n'a cette signification que d'être une entorse aux règles civiques (les individus ne font pas, voire dissimulent, ce qu'ils devraient faire eu égard aux règles). Quand le sociologue est amené à recourir au caché sa recherche ne s'autorise que d'une réalité à montrer et non de l'évaluation d'une adéquation entre des règles publiques et leur application effective ; s'il recourt aux méthodes de l'enquête dissimulée c'est pour mesurer un écart entre ce qui est perçu et affiché, par exemple des idéaux professionnels et la réalisation concrète du travail (Siracusa, 2001) et non par rapport à ce qui devrait être.
- 28 La thèse discontinuiste suppose également des différences de méthodes entre sociologues et journalistes. Prenons l'exemple de l'enregistrement, dont les sociologues et ethnographes Stéphane Beaud et Florence Weber disent que sans son usage explicite « il n'y a pas de bon entretien approfondi » (Beaud & Weber, 2008, p. 208), afin de mettre en évidence la différence de méthode et d'objets visés par les deux activités de journalistes et de sociologues. Pour ces auteurs « enregistrer ouvertement fait partie intégrante du pacte d'entretien » (*Ibid.*). En sociologie, ajoutent-ils : « C'est souvent en réécoutant plusieurs fois des extraits d'entretiens qui paraissaient insignifiants au départ que le sociologue pourra faire émerger du sens, là où il n'entendait qu'hésitations, silences ou malentendus à la première écoute de l'enregistrement » (Beaud, 1996, p. 240). Dans le cas de l'enquête journalistique, l'enregistrement n'est pas une exigence face à la prise de notes ; voici ce qu'en dit un des manuels de référence des étudiants en journalisme : « Nécessaire pour les interviews

longues de personnalités, il ne l'est pas forcément dans la pratique quotidienne, si l'on sait noter rapidement et correctement. D'autant plus que le magnétophone ne sélectionne pas, ne hiérarchise pas » (Agnès, 2008, p. 81).

- 29 C'est pourquoi il est nécessaire de privilégier la notion de « savoir »¹² à celle de « vérité », mais non sans paradoxe puisque d'une part, comme le dit avec humour le philosophe Pascal Engel, « on n'aime pas les prêcheurs qui parlent au nom du Vrai mais on se préoccupe de vérités banales, comme celles que nous apprennent périodiquement nos relevés de compte en banque » (Engel & Rorty, 2005, p. 15) et parce que, d'autre part, le terme est intellectuellement plus fort encore que « vérité » : « savoir que p , c'est savoir que p est vrai », écrit Pascal Engel¹³.
- 30 La thèse discontinuiste soutient que les deux activités de sociologie et de journalisme ont des points d'appui propres, pleins et hétérogènes, permettant de définir la nature des faits de savoir ou de démocratie que ces deux activités poursuivent et défendent.

Les points d'appui de la sociologie et du journalisme

Le point d'appui du sociologue : le « savoir »

- 31 Les chercheurs en sciences sociales devraient idéalement produire leur savoir selon des règles qui associent un rapport au terrain et un cadre théorique. C'est cela le savoir construit des sociologues et la justification de leur activité professionnelle. Ce rapport à la production d'un « savoir » est un fondement normatif réel parce qu'il est à l'arrière-plan de toute critique et de toute évaluation des travaux sociologiques par les sociologues eux-mêmes. Ils représentent ce que Florent Champy désigne comme « la stabilité des valeurs épistémico-déontiques de l'activité » (Champy, 2011).

« La sociologie générale n'est rien d'autre », écrit Albert Ogien, « que cette démarche, indispensable à toute science, qui consiste à réfléchir aux conditions de la production de son savoir, à étalonner la validité de ses critères de jugement et de ses outils de découverte sur ceux de l'activité scientifique des autres disciplines, à clarifier les notions qui en organisent les analyses et leur donnent leur valeur heuristique, à penser le rapport établi entre le cadre théorique adopté et le type de recherche empirique engagé, à évaluer la pertinence des explications ou des descriptions qui ordonnent les données recueillies ou construites. Autrement dit, la sociologie générale est une formation à un exercice méthodique et rigoureux des sciences sociales, une initiation destinée à faire acquérir le sens des limites à assigner à l'enquête sociologique » (Ogien, 2007, p. 6).

- 32 Les sociologues réunis en comité de rédaction d'une revue, en comités de sélection universitaires ou dans une confrontation intellectuelle sont censés mobiliser la validité des données d'enquêtes, de leur traitement et de leur interprétation comme critères centraux du jugement de valeur. Les critères d'une grille d'évaluation et de sélection de communications par un comité scientifique travaillant pour un colloque en témoignent. Les membres du comité de sélection avaient à apprécier la qualité de résumé de communications proposées selon six critères : « Pertinence du sujet par rapport au thème du colloque, cadre théorique et conceptuel, données empiriques ou corpus étudié, problématique, méthodologie et originalité »¹⁴. Ces critères permettent de voir ce sur quoi s'appuie une discipline scientifique comme la sociologie quand ses membres ont à juger et à sélectionner des propositions qui visent à entrer dans cet espace qu'est la discipline sociologique. Y sont objectivés la nécessité d'un « terrain » et d'un rapport au terrain, de concepts et d'une problématique et, enfin, d'une originalité, dont le statut renvoie à « l'imagination sociologique » (Mills, 1997), innovation sur laquelle insistaient tant les auteurs du *Métier de sociologue*.
- 33 Il convient d'ajouter que les scientifiques n'ont pas pour souci premier la démocratie des opinions ; ils fonctionnent, au contraire, dans un cadre de hiérarchisation et de différenciation des valeurs entre les productions scientifiques. La démocratie suppose au contraire l'égalité formelle et l'égal droit des opinions à exister. La science suppose, elle, un univers qui hiérarchise selon la valeur dite scientifique de la démonstration et du jugement de pairs. La perspective critique, foucauldienne notamment, d'un savoir toujours entaché de pouvoir, d'un

savoir-pouvoir, n'énonce-t-elle pas justement l'idéal sur lequel elle se fonde en en dénonçant le travestissement ou l'impossible et en indiquant plus directement que, dans le cadre des disciplines scientifiques, *mesure*, *enquête* et *examen* « se sont détachés de leur rapport aux formes de pouvoir »¹⁵ ? Après avoir montré qu'elles sont des formes de « pouvoir-savoir », Michel Foucault énonce que :

« certes mesure, enquête, examen sont mis en œuvre simultanément dans beaucoup de pratiques scientifiques, comme autant de méthodes pures et simples ou encore d'instruments strictement contrôlés. Il est vrai aussi qu'à ce niveau et dans ce rôle, ils se sont détachés de leur rapport aux formes de pouvoir. Mais avant de figurer ensemble et ainsi décantés à l'intérieur de domaines épistémologiques définis, ils ont été liés à la mise en place d'un pouvoir politique » (Foucault, 1989, p. 21).

- 34 On ne peut faire plus clair sur l'affirmation d'un détachement des pratiques scientifiques à l'endroit d'une fonction de savoir-pouvoir. L'accusation de scientisme consiste alors à mettre en doute que quelque chose comme le savoir, la vérité, la science ou le « jugement des pairs » puisse exister. Il s'agit là du doute critique à l'endroit des idéologies professionnelles.

Le point d'appui du journaliste : la « démocratie »

- 35 La naissance du journalisme est concomitante de l'essor des grandes démocraties occidentales. Ce sont, en effet, dans les pays les plus avancés démocratiquement parlant (les plus précurseurs ayant été les anglo-saxons) que le journalisme a pu se développer puisque ce sont eux qui ont garanti l'indépendance de la presse (Chalaby, 1996). En effectuant un retour historique sur la constitution et l'élaboration d'une presse indépendante en Angleterre puis aux États-Unis, Robert Park rappelle les étapes qui ont conduit la presse à apparaître comme constitutive de la démocratie, d'abord parce qu'elle symbolise le lien social de la communauté, ensuite parce qu'elle publicise la parole politique et, en lui donnant écho, la renforce. Ainsi, selon Robert Park, le journal local est le « carnet de bord » de la communauté, indispensable à la vie démocratique de la communauté parce qu'il nous parle « de nous-mêmes » (Park, 2008, p. 47). Par ailleurs, en revenant sur l'essor de ce qu'il appelle « les journaux de parti » qui se sont développés dans l'Angleterre du XVIII^e siècle et qui retransmettaient les compte rendus des débats parlementaires, Robert Park souligne que la nature du travail des députés fut modifiée à partir du moment où les représentants du peuple britannique prirent conscience de la publicisation de leur parole via la presse. « Grâce aux journaux, le pays tout entier pouvait participer aux discussions au cours desquelles se formulaient les questions et s'écrivait la loi » (*Ibid.*, p. 51). En revenant sur ce modèle du journalisme politique « importé » aux États-Unis après l'indépendance, Robert Park pose donc comme absolu le point d'appui démocratique sur lequel s'est construite la presse, même s'il reconnaît que le développement de la presse à sensation l'éloigne de cet idéal.
- 36 Une société peut être qualifiée de démocratique à partir du moment où ses institutions peuvent être scrutées, observées et faire l'objet de critique, rôle bien évidemment endossé par la presse qualifiée, dès le début du XIX^e siècle en Angleterre, de « quatrième pouvoir ». Dans le dernier chapitre de son ouvrage *Du Journalisme en démocratie*, précisément intitulé « Sous la question du journalisme, celle de la démocratie », Géraldine Muhlmann confirme la thèse de Robert Park et formule l'hypothèse selon laquelle « le journalisme est bien l'instance qui peut permettre à la démocratie moderne de réaliser son mariage impossible, son alliance de l'unité et du conflit. [...] [Car] c'est lui désormais qui constitue cet espace du "voir collectif" » (Muhlmann, 2006 [2004]). Sa thèse repose sur l'importance de l'observation, l'analogie avec la vue – le journalisme est celui qui rend visible – demeurant fondamentale. Ainsi, le journalisme serait concomitant d'une forme de modernité politique où l'État, acteur de la vie politique, est observé par un spectateur, le journaliste, qui rend compte de ses actions au peuple¹⁶.
- 37 Géraldine Muhlmann fait remonter ce « principe de publicité » à Emmanuel Kant pour lequel il existe une supériorité de l'usage public de la raison sur son usage strictement privé : à partir du moment où un régime établit la liberté d'expression, les acteurs publics se mettent à échanger, émettre des jugements sur la scène publique.

« Cela implique, en un sens, que le "vrai" lieu de la politique pour Kant n'est pas l'agir immédiat, mais l'agir mis en scène. Les acteurs entrent en politique en devenant des acteurs regardés [...] et des spectateurs regardant les autres acteurs. [...] La scène la plus importante, c'est celle que constitue le public car c'est là que se décident les réformes qui seront ensuite appliquées sur la scène des actions » (Muhlmann, 2006 [2004], pp. 86-87).

38 Le journaliste, par son activité de témoin, devient aussi ambassadeur du peuple (et l'on retrouve ici les conclusions de Robert Park), parce qu'il parvient à mettre en mots la conflictualité de la société, à recentrer la communauté politique et, au final, à faire émerger un « nous » commun. En saisissant et en retransmettant l'altérité, le journaliste se situerait donc dans un processus démocratique visant à réduire l'ignorance de l'autre et vaincre la conflictualité générée par cette absence de connaissance. Géraldine Muhlmann conclut donc sur ces termes :

« Il est vrai que depuis sa naissance, dans les démocraties modernes, le journalisme correspond à un travail pour faire voir que c'est la figure du spectateur que le journalisme illustre, défend, incarne en démocratie et que ce sont les limites inhérentes à cette figure que l'on retrouve dans la pratique journalistique » (Muhlmann, 2006, p. 422).

39 L'objection formulée par Michael Schudson dans *The Sociology of News* que « les informations et les médias existent même là où la démocratie n'existe pas », donc que « la presse en elle-même n'est pas la démocratie et ne crée pas la démocratie », ne constitue pas une objection au point d'appui démocratique du journaliste. Ce journalisme-là qui a existé et qui existe dans les régimes totalitaires est à peu près aussi fragile face à la critique qu'un journalisme qui se revendiquerait de la « vérité » puisque, inféodé aux pouvoirs comme on dit, il n'a aucune fonction à revendiquer. Prolongeant ici ce que dit Raymond Boudon, il suffit de se demander si nous considérons les présentateurs de la télévision nord-coréenne comme des journalistes (Boudon, 2000).

40 Du point de vue d'une sociologie des professions, les sociologues du journalisme pourraient faire remarquer qu'un tel point d'appui n'a qu'une valeur limitée au regard de la diversité des activités journalistiques, qu'il ne s'appliquerait qu'aux journalistes d'information politique et générale, qui en représentent souvent la partie visible, « l'élite » (Rieffel, 1984). Un tel point d'appui de la « démocratie » ne serait pas valide pour le grand nombre des journalistes de la presse spécialisée. Pourtant les sociologues du journalisme donnent eux-mêmes à voir ce point d'appui, par exemple dans le cas du journalisme spécialisé. Comme l'écrit Jean-Marie Charon :

« De la même manière, le journalisme spécialisé de loisir, de vie pratique, ou professionnel, un peu à la manière du journalisme local, se présente comme un discours essentiellement positif, descriptif, recherchant des thèmes et des approches consensuelles. Cette caractéristique d'une partie du journalisme satisfait donc une aspiration du public, mais, en même temps, lorsqu'un problème survient, une crise, un scandale, il encourt le risque de se voir dénoncer pour ses relations trop privilégiées avec les intérêts de ceux qui dominent le domaine qu'ils traitent. Le journaliste sportif qui aura loué au travers de moult retransmissions et articles les qualités des joueurs, entraîneurs et managers de clubs sportifs, se trouve totalement pris à contrepied et suspecté de connivence, lorsqu'éclate un scandale de caisses noires ou de pratiques inadmissibles de la part des mêmes intéressés » (Charon, 1992, p. 112).

41 Démonstration est faite de la validité de la démocratie comme point d'appui pour le journalisme spécialisé¹⁷. En effet, un journaliste spécialisé n'est accusé d'entretenir des relations privilégiées avec tel ou tel acteur qu'au nom d'un souci de la publicisation à laquelle lui aussi vise.

42 Plus largement, il s'agit là aussi de s'intéresser aux valeurs, savoirs et savoir-faire communs à l'ensemble des journalistes¹⁸ et non à ce qui les distingue, voire les distinguerait tellement que le mot « journaliste » serait devenu un mot vide. Ainsi, les trois idéaux-types du « journaliste-flâneur », du « journaliste-en-lutte » et du « journaliste-rassembleur » construits

par Géraldine Muhlmann ont-ils en commun la même visée « d'intégrer la communauté politique » (Muhlmann, 2006 [2004], p. 282). De même les figures historiques qu'elle construit du « journaliste-rassembleur » et du « journaliste-décentreur » ont en commun le même point d'appui démocratique : le premier met en scène la démocratie par sa recherche des « faits », le second y contribue par sa contestation (Muhlmann, 2007). De même, s'il y a quelque chose que manifestent les cinq « idéaltypes de "rôle démocratique de la presse" » que rapporte Jacques Le Bohec dans son analyse des rapports "presse-politique", c'est bien le « rôle démocratique » comme point commun, dont il faut croire qu'il existe sauf à avoir une conception nominaliste (Le Bohec, 1997). Les cinq idéaltypes que sont la presse comme « forum-agora », « organe de parti », « service public », « expression libre » et « contre-pouvoir » ont en commun de partager un « rôle démocratique », rôle lié à l'activité de mise en scène des opinions et des intérêts dans l'espace public.

Penser les rapports des deux univers

- 43 Parlant d'univers, nous ne reprenons pas le concept de « champ » tel que Pierre Bourdieu a pu le proposer comme ensemble de rapports de force autour d'un enjeu, y compris à propos de la pratique scientifique (Bourdieu, 2001), puisque nous voulons mettre en évidence un principe de jugement partagé qui fonctionne au-delà du rapport social de concurrence entre acteurs d'un même « univers ». Un monde professionnel fonctionne comme un « champ » de concurrence et comme un « univers » de règles partagées.
- 44 Aller au-delà de son univers professionnel, c'est rencontrer le « mur professionnel ». Le cas du journaliste Lincoln Steffens, que détaille Géraldine Muhlmann, permet de saisir les limites que pose un univers professionnel à tous ses participants. Géraldine Muhlmann évoque longuement dans son *Histoire politique du journalisme* la figure de Lincoln Steffens [1866-1936], journaliste américain du mouvement des *muckrakers* (« fouille-merde » ou journalisme de révélation qui traque la transgression des lois), dont elle fait un cas-limite, un personnage en crise subjective par rapport au journalisme qu'elle nomme « témoin-ambassadeur », metteur en scène du conflit qui s'attache à donner une information vraie et objective en vue de rassembler le public autour d'un dénominateur commun (Muhlmann, 2007, pp. 27-69). Lincoln Steffens entre en crise subjective parce qu'il veut être « plus encore témoin-ambassadeur, c'est-à-dire le mandataire d'une communauté de plus en plus élargie » (*Ibid.*, p. 229). En voulant « scientificiser » le journalisme, Lincoln Steffens n'est-il pas l'exemple typique et révélateur du passage impossible, du mur entre journalisme et sociologie, de la différence radicale entre les points d'appui des deux professions, de l'hétérogénéité de la démocratie et du savoir ? Comme le note Géraldine Muhlmann, si le projet décentreur s'approche de la littérature, le projet « rassembleur » qu'illustre Lincoln Steffens s'approche de la science (*Ibid.*, p. 70, p. 232). En effet, que recherche Lincoln Steffens à l'acmé de son exigence journalistique ? Le « système »¹⁹ nous dit Géraldine Muhlmann, soit typiquement ce qui relève de l'univers scientifique.
- 45 Une fois posées les deux normes d'action et de jugement, savoir et démocratie, des deux activités, l'interrogation sur les rapports entre univers de la sociologie et univers du journalisme gagne en clarté. Ces rapports peuvent être de deux sortes, positifs ou négatifs, selon qu'ils sont légitimes ou non dans le cadre d'une société démocratique comme la France. Si, eu égard à notre proposition, les univers journalistiques et sociologiques ne se recouvrent pas (leurs professionnels ne font strictement pas la même chose), ils ont cependant des points de contact d'une double nature, légitimes et qui concernent les « problèmes publics » (Gusfield, 2009) – dont la nature est politique – et illégitimes quand ils manifestent une confusion des univers (sociologie partisane ou à visée politique d'un côté, journalisme visant à produire de la connaissance représentative de l'autre).

Domination réciproques

- 46 Mentionnons brièvement les rapports de nature négative qui sont fréquemment dénoncés sous l'appellation de « dominations » s'exerçant entre les univers, journalistiques et scientifiques tout d'abord. Venant du journalisme, le principe de domination et d'ignorance central consiste

à traiter comme une « opinion » parmi d'autres un savoir scientifique (Bourdieu, 1996) ; les savants vont s'en plaindre puisque l'on réduit leur recherche à une opinion. Venant de la science, un principe de domination existe tout autant qui consiste à ne pas faire place aux opinions des publics que met en scène le journaliste au nom d'une imposition de la « vérité » scientifique, alors que celle-ci demande à être mise en débat public (Latour, 1999). De ce point de vue, le travestissement des travaux scientifiques dont les universitaires peuvent se plaindre de la part des journalistes n'est en rien spécifique, la simplification de leur pensée n'étant que la manifestation de la sortie de l'univers professionnel (Neveu & Rieffel, 1991).

Veille journalistique et contrôle sociologique

- 47 Mais, loin de devoir se conclure en une clôture des espaces, le modèle proposé ici fait place à des rapports positifs – voire nécessaires – entre les univers professionnels, journalistiques et sociologiques et qui sont ceux de la « veille » d'un côté et du « contrôle » de l'autre. La veille des journalistes porte sur les conséquences collectives des orientations et des savoirs scientifiques et elle revient à demander si les choix scientifiques ont été discutés. Le contrôle des scientifiques sur les savoirs avancés par les journalistes se manifeste par une interrogation sur la validité descriptive et analytique d'un document (Delsaut, 2005 ; Garçon, 2006). C'est pourquoi il faut se recommander ici de la définition par Robert Park des « faits » journalistiques comme « une forme d'objectivité face à laquelle le spectateur-lecteur ressent que plusieurs jugements sont possibles » (Muhlmann, 2006 [2004], p. 300) et les distinguer des « faits sociaux » qui sont construits par les universitaires. Ces rapports ne sont pas symétriques ou spéculaires, puisque les deux ne sont pas commensurables ; l'un porte sur les choix et les conséquences collectives de la science et non sur son savoir, tandis que l'autre porte sur la part de vérité d'un document journalistique et non sur la pluralité des points de vue qui ont un droit légitime d'exister.

Sortir de son univers

- 48 Soutenir la thèse discontinuiste des deux activités de sociologie et de journalisme, des deux points d'appui du savoir et de la démocratie, permet, selon nous, de ne plus subordonner le journalisme à la sociologie mais aussi de promouvoir une éthique des limites de pertinence des faits établis dans les deux univers professionnels. Aussi, nous voudrions montrer la pertinence de la spécificité des deux univers normatifs à travers le cas des *sorties* indues de l'univers de référence et du statut de la subjectivité qu'elles permettent de penser de façon adéquate.

Imposer la vérité journalistique aux autres univers

- 49 Entre décembre 2012 et mars 2013, le rôle joué par le site d'information en ligne *Mediapart* dans la révélation de « l'affaire Cahuzac » offre ici un exemple illustrant cette affirmation, mais aussi des pistes de réflexions conduisant à mesurer les risques qu'il y aurait à s'écarter de ce point d'appui démocratique pour la profession journalistique. Ainsi, le travail d'enquête mené par Fabrice Arfi, journaliste d'investigation de la rédaction de *Mediapart* ayant consisté à présenter un certain nombre de preuves démontrant que le ministre du budget de François Hollande, Jérôme Cahuzac – chargé, entre autres, de traquer la fraude fiscale de ses concitoyens – possédait depuis de nombreuses années un compte non déclaré en Suisse, l'a été en se référant au point d'appui démocratique de la profession de journaliste chargée de révéler et mettre au jour pour le grand public d'éventuels scandales qui entachent le fonctionnement des institutions de la République. À ce propos, le mot « démocratie » et l'adjectif « démocratique » reviennent un nombre de fois considérable dans les propos d'Edwy Plenel, fondateur de *Mediapart* et ancien directeur de la rédaction du *Monde* amené à s'exprimer sur les plateaux de télévision et dans les organes de presse après la démission de Jérôme Cahuzac le 19 mars 2013. Dans l'extrait d'entretien suivant on notera la thématique de « l'intérêt public » poursuivie par ceux qui effectuent l'enquête : « À *Mediapart*, nous faisons normalement un travail normal. Nous apportons des informations d'intérêt public, en l'occurrence des pièces, des documents, des témoins qui permettent de dire que le ministre du budget a eu un compte non déclaré en Suisse »²⁰. Jusqu'ici, dans le discours d'Edwy Plenel, les méthodes d'enquête développées par les journalistes de sa rédaction ont bien un rôle de

révélation, celui d'une mise au jour d'un caché qui joue le rôle d'éclairage de l'opinion publique, indispensable en démocratie. Cependant, le discours du journaliste va plus loin et commence à brouiller les pistes lorsque celui-ci évoque les conséquences des révélations de son site :

« Que se passe-t-il ? Ni notre démocratie au plan institutionnel, ni notre démocratie au plan médiatique ne fonctionnent. La démocratie institutionnelle devient un Ponce Pilate puissance dix ; elle ne dit rien, ou elle nie, elle ne regarde même pas ce qui est sur la table, elle est aux abonnés absents. Aucune plainte en diffamation n'a été notifiée trois mois après nos publications, ni aucune poursuite contre l'enregistrement ou le témoin qui atteste de l'enregistrement ».

50 Dans cette seconde partie de l'extrait d'entretien, le journaliste se porte sur le terrain de l'enquête judiciaire dont il estime qu'elle ne va pas assez vite, ce qui l'a d'ailleurs conduit à écrire lui-même une lettre au procureur de la république de Paris François Molins le 27 décembre 2012 afin « d'expliquer pourquoi les informations que nous avons révélées devraient faire l'objet d'une enquête judiciaire indépendante, dans l'intérêt de la manifestation de la vérité »²¹. Il se place ainsi sur le terrain de la « vérité », ce qui a suscité un certain malaise parmi ses confrères se demandant s'il s'agissait bien là du rôle de journaliste.

51 Il semble bien qu'Edwy Plenel considère qu'une information publiée dans un journal (ici *Médiapart* qu'il dirige) vaut quelque chose comme vérité devant s'imposer. Edwy Plenel ne franchit-il pas ici les limites de son univers professionnel et symbolique et le point d'appui démocratique que prend en charge le journalisme, en soutenant que les faits que son journal établit doivent s'imposer comme faits avérés, c'est-à-dire validés comme un acte juridique ? Dans une démocratie, le journalisme est-il fondé à condamner ? La presse produit-elle une vérité instituée ? Elle n'en a pas la légitimité institutionnelle dans un état de droit comme la France. Edwy Plenel semble assimiler l'établissement de la vérité des faits à l'établissement de la vérité en regard de la loi qui s'établit dans l'univers du droit et de la justice, par l'examen argumenté des preuves. Est-ce que cela fait du journalisme pour autant l'univers et le cadre de la production de la vérité ? À notre sens, cela ne peut être le cas, ce serait au scientifique de produire cette vérité en situant, par exemple, les choix de cet homme dans une histoire, une profession, des circonstances.

L'exclusion de la subjectivité et la posture de l'engagement participatif

52 Le contexte contemporain de co-présence des univers scientifiques et médiatiques s'est trouvé affecté par la montée en puissance d'individus s'exprimant principalement par le média Internet avec beaucoup plus de visibilité et subissant moins de contraintes que leurs prédécesseurs prenant la parole dans les médias traditionnels, radios, télévision et presse (Cardon, Heurtin & Lemieux, 1995)²². Ce troisième lieu de production des faits est traditionnellement désigné comme celui des « amateurs » (Granjon, 2001 ; Molière, 2002 ; Blondeau, 2007). Leur revendication d'une parole subjective, voire d'une créativité, les différencierait alors et de la position journalistique et de la position scientifique en affirmant un sujet, acteur des médias dont il n'était, jusqu'à présent, que le consommateur (Aubert, 2009a). Cette posture pourrait être assimilée à la valeur prise par l'identité expressive dans les sociétés contemporaines (Allard & Vandenberghe, 2003) et interroge, chacun dans son domaine, le journaliste et le sociologue dont la parole peut être contestée.

53 L'expansion d'espaces d'expression citoyens en ligne réservés à des individus non journalistes offre un contrepoint intéressant aux deux points d'appui explicités plus haut en permettant d'envisager, à titre de piste exploratoire, l'existence d'une revendication pour partie nouvelle qui serait celle de la subjectivité chez ceux qui contribuent à alimenter le débat d'idées et la fabrication de l'information d'actualité.

54 Une recherche menée sur la nature des contributions et des contributeurs aux nouveaux médias (dont *Agoravox*²³, *Rue 89* et *Médiapart*) et notamment sur les motivations de ces contributeurs à écrire, montre que le « journalisme citoyen » tel qu'il semble s'exercer en France, est davantage un exercice de commentaire de l'actualité qu'un véritable travail de collecte, tout à fait marginal, en réalité (Aubert, 2011). Les entretiens semi-directifs menés avec ces

« journalistes amateurs » ont fait ressortir une facette inattendue chez ces contributeurs : la dimension créatrice et subjective de leurs pratiques et le fait que ces derniers ne cherchaient pas à copier la posture des journalistes professionnels, mais plutôt à se positionner en miroir par rapport à eux, comme en complément de ce que les journalistes, dans leur esprit, apportent à la démocratie.

55 Dans ce processus, le point d'appui majeur de la démarche de l'amateur est l'affirmation de lui-même comme sujet, comme acteur de ses médias dont il n'était, jusqu'à présent, que le consommateur, ce qui ne veut pas dire qu'à titre individuel l'accroissement du savoir ou le renforcement de la démocratie n'animent pas ses prises de parole. Contribuer de façon bénévole à expliquer le monde, lui donner un sens, est perçu par ces rédacteurs comme une forme d'engagement à leur image. Ils se fabriquent ce que Claude Dubar nomme les « identités sociétales » qui supposent l'existence de collectifs multiples auxquels les individus adhèrent pour des périodes limitées et qui leur fournissent des ressources d'identifications provisoires et diverses (Dubar, 2000). L'acte d'écrire sur l'actualité, même sous pseudonyme, est une façon de faire émerger une autre de ses identités, celle que l'on n'a pas toujours pu exprimer dans sa vie personnelle ou professionnelle : c'est l'occasion de montrer une autre facette de soi. En écrivant sur un sujet qu'il connaît, en donnant sa clef de lecture de l'actualité, l'amateur fait sens « pour lui-même », il devient quelqu'un, affirme son existence, se fait reconnaître. Faut-il mettre en rapport cette revendication d'expression subjective avec le principe d'exclusion du sujet (l'auteur professionnel) qui structure les deux univers professionnels sous la forme du *biais* ou de la *prise de position* ?

Conclusion

56 À l'origine de notre réflexion se situe la volonté de travailler sur les valeurs communes et les savoir-faire de deux professions qui ont des points de contact évidents et des objets de travail communs : le journalisme et la sociologie. En cherchant à mettre au premier plan ce que nous nommons les « points d'appui » de ces professions entendus comme leurs fondements normatifs ou ce qui constitue leur colonne vertébrale, les valeurs au nom desquelles elles s'exercent, notre objectif est aussi de différencier clairement ces deux activités sans les hiérarchiser et ainsi, de mettre au second plan les « missions » ou les « utilités » des unes et des autres. Dans cette démarche, nous avons volontairement cherché à monter en spécificité en travaillant sur ce qui constitue, selon nous, le point d'appui normatif des deux professions et sans entrer dans le détail des typologies professionnelles, étant entendu qu'il existe différents journalismes, pratiqués dans des situations qui ne sont pas toujours comparables. Ce principe de montée en spécificité permet, à notre sens, de travailler sur ce concept de valeurs communes ou de point d'appui qui fonde une activité professionnelle.

57 Comme nous l'avons noté plus haut, il est presque systématique que tout refus d'une telle spécification des univers journalistique et sociologique se traduise en fait par un aristocratie sociologique. Une telle clarification professionnelle est à la fois réaliste et pour une fois positive pour le journalisme en ce sens qu'elle lui accorde un point d'appui propre, légitime – auquel il satisfait ou non, c'est une autre analyse, mais qui le présuppose même – et à propos duquel les sociologues n'ont guère à redire sauf à adopter la position aristocratique du savoir supérieur à la démocratie, ce qui, on le voit, perd de son sens conceptuel dans ce modèle. Toutefois notre modèle ne doit pas laisser penser que l'espace public est identifié au monde journalistique ; comme en témoigne la sociologie politique et des mouvements sociaux, celle plus récente qui s'est penchée sur Internet (Cardon & Granjon, 2010), l'espace public déborde ce que les journalistes mettent en scène, il ne leur est pas réductible (Rosanvallon, 2006 ; Laugier & Ogien, 2010). De même, le modèle ne positionne pas l'univers politique, non plus qu'il ne situe la figure de « l'intellocrate » décrite dans les années 1980 (Pinto, 1984 ; Hamon & Rotman, 1985).

58 Par ailleurs, la multiplication des postures de « journalistes amateurs » sur Internet ne peut être ignorée et l'inclusion d'une réflexion sur la justification des amateurs – à savoir l'expressivisme ou la revendication d'une subjectivité propre – permet de faire apparaître la question du sujet que les deux professions tendent à exclure par principe de leur univers.

Bibliographie

- AGNÈS Y. (2008), *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal* Paris, Éditions La Découverte.
- ALLARD L. & F. VANDENBERGHE (2003), « *Express yourself! les pages perso. Entre légitimation technopolitique de l'individualisme expressif et authenticité réflexive peer to peer* », *Réseaux*, n° 117, pp. 191-219.
- AUBERT A. (2009a), *La Société civile et ses médias. Quand le public prend la parole*, Paris, Éditions Le Bord de l'eau.
- AUBERT A. (2009b), « Le paradoxe du journalisme participatif. Motivations, compétences et engagements des rédacteurs des nouveaux médias », *Terrains & Travaux*, vol. 15 n° 1, pp. 171-90.
- AUBERT A. (2011), « Internet a-t-il permis une couverture alternative de la campagne électorale ? La présidentielle vue par les journalistes "amateurs et citoyens" : le cas d'Agoravox », dans VEYRAT-MASSON I. (dir.) *Médias et élections. La campagne présidentielle de 2007 et sa réception*, Paris, INA éditions/Éditions L'Harmattan, pp. 181-98..
- BACHELARD G. (1971), *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Éditions Vrin.
- BEAUD S. (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales », *Politix*, n° 35, pp. 226-57.
- BEAUD S. & F. WEBER (2008), *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Éditions La Découverte.
- Becker H. S. (dir.) (1962), *The Nature of a Profession*, Chicago, University of Chicago Press.
- BLONDEAU O. (2007), *Devenir média. L'activisme sur Internet, entre défection et expérimentation*, Paris, Éditions Amsterdam.
- BOGHOSSIAN P. (2009), *La Peur du savoir*, Paris, Éditions Agone.
- BOUDON R. (2000), « Pluralité culturelle et relativisme », dans KYMLICKA W. & S. MERCURE (dir.), *Comprendre*, vol. 1, « Les identités culturelles », pp. 311-38.
- BOURDIEU P. (1996), *Sur la télévision. Suivi de l'Emprise du journalisme*, Paris, Éditions Liber.
- BOURDIEU P. (2001), *Science de la science et réflexivité*, Paris, Éditions Liber/Raisons d'agir.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C. & J.-C. PASSERON (1968), *Le Métier de sociologue*, Paris-La Haye, Éditions Mouton.
- BOURDON J. (2003), « La critique impossible ? Positions du journalisme de télévision en France », dans BOURDON J. & J.-M. FRODON (dir.), *L'Œil critique. Le journaliste critique de télévision*, Paris/Bruxelles, Éditions INA/De Boeck, pp. 25-46.
- BOURMEAU S. (1988), « Journaliste et sociologue. Robert Ezra Park et la presse », *Politix*, vol. 1, n° 3, pp. 50-61.
- CARDON D. & F. GRANJON (2010), *Médiactivistes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CARDON D., HEURTIN J.-P. & C. LEMIEUX (1995), « Parler en public », *Politix*, n° 31, pp. 5-19.
- Chalaby J. K (1996), « Journalism as an Anglo-american Invention », *European Journal of Communication*, vol. 11, n° 3, pp. 303-26.
- CHAMPY F. (2006) *La sociologie française des « groupes professionnels », Ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie implicite*, Centre d'études sociologiques de la Sorbonne.
- CHAMPY F. (2009), *La Sociologie des professions*, Paris, Presses universitaires de France.
- CHAMPY F. (2011), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, Presses universitaires de France.
- CHAPOULIE J.-M. (1973), « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, vol. XIV, n° 1, pp. 86-114.
- CHARAUDEAU P. (2007), « Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux », dans BOYER H. (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 49-63.
- CHARON J.-M. (1992), « Journalisme : l'éclatement », *Réseaux*, n° 52, pp. 97-114.
- CHARON J.-M. (1996), « Journalisme et sciences sociales. Proximités et malentendus », *Politix*, n° 36, pp. 16-32.

- DELSAUT Y. (2005), « Éphémère 68. À propos de *Reprise* de Hervé Le Roux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, pp. 62-95.
- DUBAR C. (2000), *La Crise des identités*, Paris, Presses universitaires de France.
- DURKHEIM É. (2007 [1922]), *Éducation et sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- DURKHEIM É. (1902), *De la Division du travail social*, Paris, Éditions Félix Alcan.
- DURKHEIM É. (1904), « L'élite intellectuelle et la démocratie », *Revue bleue*, Tome 1 n° 705-06.
- DURKHEIM É. (1987), *La Science sociale et l'action*, Paris, Presses universitaires de France.
- ENGEL P. (1998), *La Vérité. Réflexions sur quelques truismes*, Paris, Éditions Hatier.
- ENGEL P. & R. RORTY (2005), *À quoi bon la vérité ?*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle.
- FABIANI J.-L. (2006), « À quoi sert la notion de discipline », dans BOUTIER J., PASSERON J.-C. & J. REVEL (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., pp. 11-34.
- FOUCAULT M. (1989), *Résumé des cours 1970-1982*, Paris, Éditions Julliard.
- GARÇON F. (2006), *Enquête sur le Cauchemar de Darwin*, Paris, Éditions Flammarion.
- GLEVAREC H. (2001), « L'idéalisme des grammaires journalistiques, la confusion des positions et du niveau de la publicité et de l'intéressement en sociologie des médias », *Réseaux*, n° 105, pp. 268-79.
- GOULET V. & P. PONET (2009), « Journalistes et sociologues. Retour sur des luttes pour "écrire le social" », *Questions de communication*, n° 16, pp. 7-26.
- GRANJON F. (2001), *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- GRIGNON C. (2008), « Sociologie et idéologie », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLVI, n° 142
- GUSFIELD J. (2009 [1981]), *La Culture des problèmes publics*, Paris, Éditions Économica.
- GUTH S. (dir.) (2008) *Modernité de Robert Ezra Park. Les concepts de l'école de Chicago*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- HAMON H. & P. ROTMAN (1985), *Les Intellocrates. Expédition en haute intelligentsia*, Paris, Éditions Complexe.
- HEINICH N. (2002), « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication*, n° 2, pp. 117-27.
- Hughes E. C. (1958), *Men and their Work*, Glencoe, Free Press.
- HUGHES E. C. & J.-M. CHAPOULIE (1996), *Le Regard sociologique, essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en science sociales.
- JEANNENEY J.-N. (2006), « Bourdieu, la télévision et son trop de mépris pour elle. Dix ans après », *Le Débat*, vol. 1, n° 138, pp. 147-69.
- KATZ E. (2009 [1989]), « Les journalistes comme scientifiques. Notes pour une classification professionnelle », *Questions de communication*, n° 16, n° 119-129.
- LABROSSE C. & P. RÉTAT (1989), *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LAHIRE Bernard (2002), « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », *Mouvements*, vol. 24, n° 5, pp. 46-52.
- LATOUR B. (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éditions La Découverte.
- LAUGIER S. & A. OGIEN (2010), *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, Éditions La Découverte.
- LE BOHEC J. (1997), *Les Rapports presse-politique : mise au point d'une typologie « idéale »*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- LE GRIGNOU B. (2008), « La télévision et ses critiques », *Questions de communication*, n° 14, pp. 243-62.
- LEMIEUX C. (1996), « L'objectivité du sociologue et l'objectivité du journaliste. Convergences, distinctions, malentendus », dans FELDMAN J., FILLOUX J.-C., LÉCUYER B.-P., SELZ M. & M. VICENTE (dir.), *Éthique, épistémologie et sciences de l'homme*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 147-63.
- LEMIEUX C. (2000), *Mauvaise Presse*, Paris, Éditions Métailié.
- LEMIEUX C. (2005), « Autorités plurielles. Le cas des journalistes », *Esprit*, n° 313, pp. 101-14.

- LEMIEUX C., MUCCHIELLI L. & É. NEVEU (2010), « Le sociologue dans le champ médiatique : diffuser et déformer ? Débat animé par Cécile Van de Velde », *Sociologie*, vol. 1, n° 2, pp. 287-99.
- MARCHETTI D. (2002), « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, vol. 1, n° 111, pp. 22-55.
- MILLS W. (1997 [1959]), *L'Imagination sociologique*, Paris, Éditions La Découverte.
- MOLIÈRE D. (2002), *Internet et la Démocratie. Les usages politiques d'Internet en France, au Canada et aux Etats-Unis*, Montréal, Monière et Wollank Éditeurs.
- MUHLMANN G. (2006 [2004]), *Du Journalisme en démocratie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- MUHLMANN G. (2007), *Une Histoire politique du journalisme. XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Points.
- NEVEU É & R. RIEFFEL (1991), « Les effets de réalité des sciences de la communication », *Réseaux*, vol. 9, n° 50, pp. 11-40.
- OGIEN A. (2007), *Les Règles de la pratique sociologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Park R. E & H. A. Miller (1921), *Old World Traits Transplanted*, New York, Harper Editors.
- PARSONS T. (1955), *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Éditions Plon.
- PASSERON J.-C. (1995), « L'espace mental de l'enquête (I). La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales », *Enquête*, n° 1, pp. 13-42.
- PASSERON J.-C. (1996), « L'espace mental de l'enquête (II). L'interprétation et les chemins de la preuve », *Enquête*, n° 3, pp. 89-126.
- PASSERON J.-C. (2006 [1991]), *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Éditions Albin Michel.
- PINTO L. (1984), *L'Intelligence en action. Le Nouvel Observateur*, Paris, Éditions Métailié.
- RIEFFEL R. (1984), *L'Élite des journalistes*, Paris, Presses universitaires de France.
- ROSANVALLON P. (2006), *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil.
- RUELLAN D. (1994), « Les frontières d'une vocation », dans LACAN J.-F., PALMER M. & D. RUELLAN (dir.), *Les Journalistes. Stars, scribes, scribouillards*, Paris, Éditions Syros, pp. 207-77.
- SCHNEIDERMAN D. (1996), « La télévision peut-elle critiquer la télévision ? Réponse à Pierre Bourdieu », *Le Monde diplomatique*, n° 506.
- SIRACUSA J. (2001), *Le JT. Machine à décrire. Sociologie du travail des reporters à la télévision*, Paris, Éditions INA/De Boeck Université.
- STRAUSS A. (1992), *La Trame de la négociation*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- WAHNICH S. (2009), *Les Émotions, la Révolution française et le présent. Exercices pratiques de conscience historique*, Paris, CNRS éditions.
- WEBER M. (1963), *Le Savant et le politique*, Paris, Éditions Plon.

Notes

1 Florent Champy synthétise très bien les traits qui, d'une rupture initiale avec le fonctionnalisme, sont devenus, pour la sociologie dominante des professions d'inspiration interactionniste, des apories pour penser les spécificités d'une profession : un nominalisme (la « profession » est une représentation), une suspicion (les « professionnels » ne peuvent être crédibles) et un constructivisme relativiste (les professions sont le résultat de processus historiques de concurrence). « Nominalisme, distance critique à l'égard du discours des acteurs, constructivisme ont donc tour à tour permis des avancées considérables de la recherche en sociologie des professions puis provoqué un raidissement ontologique préjudiciable au renouvellement des approches des groupes professionnels et notamment à l'étude de la spécificité des activités de leurs membres » (Champy, 2006). Il oppose à cette ontologie implicite que 1. les professions sont historiquement construites mais le résultat de cette construction n'est pas tout à fait totalement contingent ; 2. les professions doivent être considérées à la fois comme des catégories de la pratique quotidienne et comme des réalités objectives supra-individuelles ; 3. il faut enfin éviter tant l'acceptation du discours des acteurs que le présupposé systématique que ce discours est faux. La seconde attitude n'est en effet pas moins hétéronome et stérile que la première.

2 Jean-Louis Fabiani révoque en doute l'idée d'une épistémologie unifiée de la sociologie et voit dans la condescendance à l'égard du journaliste un vain effort pour y accéder de façon arbitraire. « Il n'est guère possible d'imaginer que, comme les mathématiques, l'univers sociologique soit exclusivement un univers de pairs. La sociologie n'est pas une appellation contrôlée : s'y fait sentir l'hétérogénéité du recrutement,

du rapport à la carrière et des représentations du métier, avec comme conséquence la diversité des stratégies de conquête du public. La stigmatisation du journaliste comme "mauvais sociologue" est l'une des formes de l'effort de démarcation qui est constitutif de l'institutionnalisation de la sociologie : en désignant un mode d'enquête et d'écriture inacceptable, la sociologie se distingue sans effort particulier des autres discours sur le social. Cette stigmatisation, il faut le souligner, n'est pas constante dans l'histoire de la sociologie (Max Weber, Raymond Aron et, plus près de nous, Bennett Berger ont insisté sur l'intérêt de l'expérience journalistique). La coupure épistémologique est par elle-même institutionnalisante : elle produit de la démarcation. Les sciences sociales peuvent être distinguées de tous les autres discours sur le social : c'est ce qu'on pourrait appeler le monopole du social légitime » (Fabiani, 2006, p. 24).

3 *La Suite dans les idées*, France Culture, 01/01/2008.

4 *Du grain à moudre*, France Culture, 16/05/2008.

5 Le producteur, Brice Couturier, posait une question relative au fait que les gens des médias, voulant coller aux intérêts de leurs auditeurs, décrivent la réalité en fonction de ce qu'ils pensent être le mieux reçu. Émission *Du Grain à moudre*, France Culture, 14/05/2009.

6 Propos rapportés par le journaliste et producteur de radio Sylvain Bourmeau (Bourmeau, 1988, p. 59).

7 Le continuisme strict consiste à supposer des points en commun entre les activités mises en continuité.

8 « C'est donc surtout, à mon sens, par le livre, la conférence, les œuvres d'éducation populaire que doit s'exercer notre action. Nous devons être, avant tout, des *conseillers*, des *éducateurs*. Nous sommes faits pour aider nos contemporains à se reconnaître dans leurs idées et dans leurs sentiments beaucoup plutôt que pour les gouverner ; et dans l'état de confusion mentale où nous vivons, quel rôle plus utile à jouer ? » (Durkheim, 1904).

9 Aussi, « l'évidence » d'une utilité de la sociologie à « l'avancement du débat d'idées » dont parle le sociologue Laurent Mucchielli (Lemieux, Mucchielli & Neveu, 2010, pp. 290-291) n'en est-elle pas moins absolument subordonnée à une « production scientifique » intangiblement première. Exigence qui, on le voit, déflationne mécaniquement « l'évidence ».

10 Cet article qui compare journaliste et sociologue permet de comprendre encore mieux la « duplicité » des signifiants notée à propos de l'ouvrage *Mauvaise presse* (Glevarec, 2001), ainsi que la montée en généralité sous forme de grammaires universelles qui rend indistincts les points d'appui normatifs des activités professionnelles, et dont le terme, à savoir leur universalisation, se trouve logiquement dans *Le Devoir et la grâce* (Lemieux, 2000).

11 Bien que la « distanciation » soit ce qui fonde « l'autorité spécifique » des journalistes, un empêchement demeure, celui d'énoncer son fondement dans l'espace public démocratique. « Rouvrons par exemple les ouvrages critiques que nous évoquions en débutant cet article : de quoi nous parlent-ils en définitive ? Des rapports collusifs qu'entretiennent certains journalistes avec certaines fractions des élites politiques et intellectuelles. Ou bien encore de la distorsion qu'introduisent systématiquement dans la pratique journalistique les raisonnements marchands. Bref, ils soulignent en quoi la seule attitude qui serait en mesure de fonder en propre l'autorité journalistique, à savoir le respect des règles de distanciation par lesquelles cette profession peut encore prétendre se distinguer de celle de producteur de petits pois, se trouve empêchée par la subordination de l'activité journalistique à des pouvoirs "extérieurs" » (Lemieux, 2005, p. 110).

12 Précisons que ce terme de « savoir » peut être polysémique puisqu'il existe plusieurs types de savoir. Durkheim différencie « savoir empirique » et « savoir scientifique » (Durkheim, 2007). Pour Patrick Charaudeau il existe des « savoirs de connaissance » et des « savoirs de croyance » différenciés par le rapport objectivant ou subjectivant dans lequel on se placerait pour apprécier un phénomène (Charaudeau, 2007).

13 « Ici le lien conceptuel est encore plus fort que celui qui unit la croyance à la vérité, puisque, pour ainsi dire, la cible doit être atteinte : savoir que p entraîne que p est vrai, alors qu'on peut croire que p est vrai bien que p soit faux » (Engel, 1998, p. 74).

14 Colloque « Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales », Paris, 15, 16 et 17 décembre 2010.

15 Sur la posture foucauldienne à l'endroit de la « vérité », nous renvoyons à Boghossian (2009).

16 En renvoyant au rôle du journalisme au moment de la Révolution française, Géraldine Muhlmann montre bien comment cette instance a permis de représenter la communauté politique comme « une et conflictuelle », les journalistes de l'époque ayant acquis ce rôle précisément car ils se vivaient comme « les yeux du public » (Labrosse & Rétat, 1989).

17 On peut lire une même mention du reproche adressé aux journalistes spécialisés par leurs confrères « généralistes » dans Marchetti (2002, p. 30).

18 Autant dire que dans le modèle des trois « grammaires » ou « règles pratiques que les journalistes sont amenés à suivre », de Cyril Lemieux (2000), il nous semble que la grammaire dite "publique" est la seule à même de recouvrir ce que nous appelons ici le point d'appui démocratique des journalistes. Les

règles professionnelles que se doivent de suivre les journalistes que sont « la distanciation énonciative », la « conservation de l'initiative », le « recouplement », « l'administration de preuves recevables juridiquement pour dénoncer », « la polyphonie » et « la séparation des faits et des commentaires » s'autorisent toutes du principe démocratique.

19 À savoir « une compréhension enfin complète de la réalité », selon Géraldine Muhlmann (2007, p. 231).

20 « La morale du boxeur », entretien avec Edwy Plenel réalisé par Frédéric Bonnaud et Jean-Michel Durand, *Les Inrocks* du 20 au 26 mars 2013, p. 38.

21 *Les Carnets d'Edwy Plenel, Mediapart* du 29 décembre 2012, en ligne : <http://blogs.mediapart.fr/blog/edwy-plenel/291212/affaire-cahuzac-la-lettre-de-mediapart-au-procureur-de-la-republique>. Dans cette lettre on pourra également citer ce passage qui souligne dans quelle mesure le rôle du journaliste qui effectue des demandes précises à la justice nous semble sortir de son rôle, à moins qu'il ne s'exprime qu'en tant que simple citoyen, ce qui n'est pas le cas dans cette lettre : « En l'état, aucune procédure judiciaire ne vise donc à satisfaire la vérité. D'où la question que nous vous posons dans un souci de manifestation de cette vérité et sur laquelle nous aimerions connaître votre réponse : pourquoi ne pas confier à un juge indépendant les investigations qu'appellent les informations qui, aujourd'hui, font l'objet du débat public sur ce qui est devenu "l'affaire Cahuzac" ? Pourquoi ne pas permettre au juge d'instruction déjà en charge des procédures en cours visant la banque UBS pour des faits d'évasion et de fraude fiscales, M. Guillaume Daïeff, d'enquêter sur ces faits nouveaux, sur la base d'un supplétif que vous lui accorderiez et qui étendrait son champ d'investigation ? [...] Il va sans dire que, si cette voie judiciaire était choisie, celle de l'efficacité et de la raison, *Mediapart* se tiendrait à la disposition de la justice ».

22 Dans une tribune du *Monde* du 6 mars 2006, le journaliste Hervé Brusini conclut son propos sur les bouleversements qu'entraîne Internet quant à la définition du métier de journaliste par une affirmation relative au rapport du journaliste à la vérité : « l'enjeu est essentiel : il [le Web] pose la question du statut de la vérité dans le monde du haut débit. Et de la place à réserver à ceux [les journalistes] qui ont pour fonction de la produire ». Que Hervé Brusini identifie une concurrence semble juste. Mais identifie-t-il le bon objet, la « vérité » ?

23 *Agoravox*, première initiative de « journalisme citoyen » à la française, a été lancée en 2005 sur une initiative de Joël de Rosnay et Carlo Revelli s'inspirant de plusieurs initiatives du même type existant de par le monde (dont celle d'*Oh my news* en Corée).

Pour citer cet article

Référence électronique

Hervé Glevarec et Aurélie Aubert, « Savoir et démocratie : le fondement normatif des univers sociologique et journalistique », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 19 novembre 2013, consulté le 19 novembre 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/4484>

À propos des auteurs

Hervé Glevarec

DR C.N.R.S., Laboratoire Communication et Politique – C.N.R.S. (LCP), Paris, France - herve.glevarec@lcp.cnrs.fr

Aurélie Aubert

MCF Sciences de l'information et de la communication, Université Paris 8, France - aurelie.aubert03@univ-paris8.fr

Résumés

On trouve des journalistes qui se disent sociologues, comme on trouve des sociologues qui se disent journalistes, plus précisément des journalistes améliorés. Les uns et les autres avancent l'argument d'une identité et de l'objet visé par ces deux professions et des méthodes qui diffèrent seulement en degrés. De façon opposée, il se trouve des auteurs qui décrivent la spécificité et l'autonomie professionnelle des deux activités, en termes d'objet comme en termes de méthodes. On peut désigner de *continuiste* et de *discontinuiste* les deux manières de penser les activités journalistiques et sociologiques. La thèse continuiste décrit les deux activités par l'identité de leur objet et par des différences de degrés dans les méthodes. La

thèse discontinuiste, que cet article défend, décrit les deux activités comme s'autorisant de deux points d'appui solides et radicalement hétérogènes : le « *savoir* » et la « *démocratie* ». Cet article défend la thèse que ces visées, si elles représentent des idéaux au regard des pratiques réellement observables des sociologues et des journalistes et des divers « idéaux-types » qui permettraient de les décrire, elles n'en recouvrent pas moins des valeurs et des savoir-faire communs qui font l'unité respective des deux professions qu'il faut concevoir comme des « *univers* » se reconnaissant des règles partagées.

Knowledge and democracy. Normative basis of shared universes

There are journalists who say they are sociologists, as there are sociologists who call themselves journalists, specifically improved journalists. They mention a common object and identity and a question of methods that would differ only in degree. In the opposite, some authors describe the specificity and the professional autonomy of these two activities in terms of object and methods. The two ways of thinking journalistic and sociological activities may be designated as continuism and discontinuism. For the continuist approach, these two activities are the same, the only difference lies in a different degree methods. For the discontinuist approach, this article defend, the two activities are based on two bearing and heterogeneous points as « knowledge » and « democracy ». If they are ideals in terms of what is actually observed concerning the practices of sociologists and journalists, this paper argues that these goals describe values and common knowledge. These professions have to be considered as distinct « universes » which recognize themselves shared rules.

El «saber» y la «democracia». Fundamentos normativos de los universos sociológica y periodística

Hay periodistas que dicen que son como sociólogos. Hay sociólogos que dicen que son como periodistas, mejor dicho, como periodistas con mayor calificación. Unos y otros lo justifican diciendo que tienen en común un mismo objeto y un mismo método de investigación, cuya diferencia es solamente una cuestión de grados. Al contrario, hay autores que defienden la idea de que cada una de estas actividades profesionales tiene su propia especificidad y autonomía, tanto en términos de objeto como de método. Esas dos maneras de definir las actividades periodísticas y sociológicas se pueden nombrar «continuistas» y «discontinuistas». La tesis «continuista» describe las dos actividades considerando la identidad del objeto y los varios grados del método. La tesis «discontinuista», que defiende este artículo, describe las dos actividades fundándose en dos puntos radicalmente heterogéneos: el «saber» y la «democracia». Este artículo defiende la tesis de que estos fundamentos, si bien representan «tipos ideales» frente a las prácticas observables de los sociólogos y de los periodistas, no dejan de encubrir valores et aptitudes propias de cada profesión que se deben concebir como «universos» que tienen reglas compartidas.

Entrées d'index

Mots-clés : métier de sociologue, journalisme, profession, science, épistémologie